



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la salle des associations de CHANOS CURSON, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE, Madame le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **22/06/2022**

Date d'affichage : **22/06/2022**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER, Nicole MUCCHIELLI, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Didier WOLFF, Bruno GRAS TACHON, Pascal BAUDE, Fanny BERTO, Samuel BEAUGIRAUD, Frédérique DI ZAZZO.**

Était absente et représentée : **Noémie PERSON absente et représentée par Sandrine COTTE**

Était absente et excusée : **Cindy FOURNIER**

Étaient absents : **Céline DIAN, Antoine PRADELLE**

**Samuel BEAUGIRAUD a été désigné secrétaire de séance.**

**Le nombre de votants est de 12**

**I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

---

**I. INTERCOMMUNALITE**

**I.1 Convention pour les interventions en milieu scolaire pour l'année 2022/2023**

Madame le Maire nous informe qu'Arche Agglo propose une convention relative aux interventions en milieu scolaire (IMS) pour l'année 2022-2023.

Le cycle des IMS comprend pour chaque classe inscrite un forfait de 15 séances d'une heure chacune pour les primaires et de 30mn chacune pour les maternelles.

Les modalités financières sont les suivantes : un forfait unique de 600€/classe pour les primaires (3 classes) et de 300€ par classe pour les maternelles (2 classes) soit un montant total de la participation s'élevant à 2 400 euros.

La commune consacre chaque année un forfait de 35€ par enfant pour les animations sur le temps scolaire par le biais d'une dotation versée à l'Amicale Laïque. Du fait de la prise en charge directe par la Commune de ces IMS, la dotation 2022 sera diminuée de 2 400€.

L'équipe enseignante a accueilli avec enthousiasme cette proposition et le projet a été présenté et validé au dernier conseil d'école.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.**

## I.2 FINANCES

### I.2.1 DM n°1 – budget commune

DM 2022 N°1

Libellés	Chapitre	Compte	Dépenses	
			diminution	augmentation
Remboursement frais autres organismes		62878		2 400,00
Subventions aux associations		6574	2 400,00	
<b>TOTAL</b>			<b>2 400,00</b>	<b>2 400,00</b>

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative n° 1**

## I.3 BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX

### I.3.1 Mise à disposition gratuite du matériel pour les vendanges du cœur

Madame le Maire indique que la cave Chapoutier a sollicité la commune pour un prêt de matériel (chaises et tables) pour les vendanges du cœur le 28 août ou le 4 septembre 2022.

Madame le Maire propose que ce prêt soit accordé, comme chaque année, à titre gratuit pour cet événement caritatif.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la gratuité du prêt de matériel (tables et chaises) pour l'évènement organisé par la cave Chapoutier pour les vendanges du coeur.**

## I.4 AFFAIRES GENERALES

### I.4.1 Avis de la commune sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les travaux de la Veaine

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur le projet de travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux (projet porté par ARCHE AGGLO), la commune est appelée à donner son avis motivé sur la demande d'autorisation déposée au titre de la loi sur l'eau dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Ce volet du dossier porte sur l'enquête environnementale unique relevant du code de l'environnement et concerne :

- La Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des Communes de Marsaz, Chavannes, Mercurol-Veaunes et Chanos-Curson
- L'enquête parcellaire
- La demande d'Autorisation Environnementale Unique Installations Ouvrages Travaux et Activités (AEU-IOTA) et d'autorisation de défrichement
- L'institution de servitudes d'utilité publique de sur-inondation.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le projet de travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux.**

## II. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

### II.1 Délégations du maire

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 juillet 2022 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Vu par nous,

Le 28 juin 2022,

**Isabelle FREICHE,  
Maire de CHANOS-CURSON**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CHANOS CURSON" around the perimeter and "1878 (Promo)" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.